

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02/2021

En date du 1<sup>er</sup> février 2021

Le Conseil municipal s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.

*Date de convocation : 25 janvier 2021*

Nombre de membres : **Présents** : J. BUREL, M-N BIDON, J. FOURNIER Adjoints.  
en exercice : **15** L. WALCKIERS, M.GAUDÉ, J-V. PICHER, L. RISSE,  
M-C SCARBOLO, S. BEHRENDT, J. GEILLON, M. NETELENBOS.

Nombre de membres :  
présents : **12** **Absents excusés** : L. RISSE-MICHON pouvoir à J. FOURNIER, , D. LOPES  
pouvoir à J. GEILLON, S.CHAVAZ pouvoir à M. NETELENBOS.

*Mme L. RISSE a été désigné( e) secrétaire de séance.*

Le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 1 – Urbanisme

- Information sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI ADS AGGLO DECISION
03/12/2020	DP 00139720B0030	FOURNIER Julien MPC Géomètres Experts	Parcelle AI 36 1 Lotissement des Pommerets  Division en vue de construire	09/12/2020  <b>FAVORABLE</b> <b>le</b> <b>16/12/2020</b>
08/01/2021	DP 00139721B0001	BUCHTER Sophie	Parcelle AB 138 4 Lotissement Les Gelées  Installation d'un pompe à chaleur sur façade	08/01/2021  <b>FAVORABLE</b> <b>le</b> <b>20/01/2021</b>

## 2 – Travaux

- Point sur les travaux et projets en cours

Salle polyvalente: les fenêtres de la salle du Jura ont été changées ainsi que la baie vitrée de la salle principale.

Les Passereaux : La rénovation du hall d'entrée des 2 immeubles est terminée (peinture+sols). La société Orona doit intervenir prochainement pour la rénovation des ascenseurs.

Local du Foot : les travaux suite à la fuite au niveau des douches ont été réalisés.

## 3 – Finances

- Adoption du compte administratif (*Délib2021-02-01*)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L. 2122-21 et L.2343-1 et 2,

Le Conseil Municipal ayant désigné M. Jules BUREL président de séance préalablement aux débats sur le compte administratif 2020, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales

Madame Isabelle HENNIQUAU, Maire de Sauvigny, ayant quitté la séance,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Adopte à l'unanimité des présents** le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Réalisation exercice 2020 Recettes	1 001 283.52	1 206 525.36
Réalisation exercice 2020 Dépenses	972 893.37	883 506.54
Résultat de l'exercice 2020	28 390.15	323 018.82
<b>Résultat total de l'exercice 2020</b>	<b>351 408.97</b>	
Report de l'exercice 2019	522 818.15	12 075.35
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2020</b>	<b>551 208.30</b>	<b>335 094.17</b>

**Constate** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune et celles du compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020.

- Approbation du compte de gestion (*Délib2021-02-02*)

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les

états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Affectation du résultat (*Délib2021-02-03*)

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	323 018.82 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 075.35 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	335 094.17 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	551 208.30 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-625 222.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b> -74 013.70 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b> 335 094.17 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	255 094.17 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	80 000.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

- SEMCODA : avis sur le rapport de l'assemblée spéciale des communes (*Délib2021-02-04*)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'Art 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Économie Mixte SEMCODA. Les conseils municipaux des communes actionnaires doivent se prononcer sur ce rapport.

Madame le Maire donne ensuite lecture du rapport 2019 de l'Assemblée Spéciale des Communes (ASC) qui s'est tenu les 24 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable sur l'exercice 2019, et donne quitus au mandataire pour la période expirée.

- Rapport d'orientation budgétaire : stratégie 2021

A l'issue de plusieurs réunions et en tenant compte des différentes demandes, une orientation budgétaire a été élaborée :

#### ESPACE PAUL BONNEAU

- Création d'un terrain synthétique pour diverses activités
- Sécurisation des accès aux terrains
- Ravalement de la façade Salle Georges Bonnefoy
- Extension de l'aire de jeu pour les petits

#### ECOLE JACQUES JANIER

- Rétroprojecteur & tableau
- Aménagements placards, vaisselle, informatique
- Jeu dans la cour des maternelles

#### VOIRIE / VOIES DOUCES

- Aménagement et sécurisation de l'entrée du village Rte de Divonne
- Marquage au sol + panneaux
- Voie douce Chemin de la Craz
- Barrière de Villars-Dame
- Trottoir Sauverny – Versonnex
- Prolongation Chemin des Pommerets jusqu'au Clos des Lucioles
- Chemin jusqu'au lac de Cessy (Marais)
- Aménagement du Rond-Point de la Croisée
- 2<sup>ème</sup> phase route de l'Eglise

#### EQUIPEMENTS DIVERS

- Serveur et ordi mairie
- Décorations de Noël (Route de Divonne – Chemin Levé)
- Ordi & Travaux bibliothèque
- Tondeuse

#### TRANSITION ENERGETIQUE

Etudes sur les chauffages ECOLE & MAIRIE

Tous ces projets sont en cours de chiffrage et des priorités et échéances seront fixées sur les prochains budgets.

## **4 – Conseil & commissions communautaire**

### Cadre de vie

Gestion et valorisation des déchets : Pays de Gex agglomération souhaite poursuivre la densification des conteneurs (semi-)enterrés d'ordures ménagères et de tri entamée en 2016 dans le cadre du zonage en lien avec les communes. Une réunion s'est tenue début février avec Monsieur Armand, vice président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets, sur Sauverny. Une réflexion doit maintenant être menée afin de pouvoir proposer des lieux d'implantation.

Affaires sociales : Le 1<sup>er</sup> février, un centre de vaccination contre la Covid-19 a ouvert au centre hospitalier du Pays de Gex. Les rendez vous sont donnés en fonction des doses reçues.

## **5 – Divers**

### Agenda :

22 février : réunion finance à la préparation du budget et débat d'orientation budgétaire.

1<sup>er</sup> ou 8 mars : vote du budget

La nuit est belle : le vendredi 21 mai 2021, la commune de Sauverny participera à la deuxième édition de « La nuit est belle ! » en éteignant son éclairage public pour une nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 1<sup>er</sup> mars 2021\* à 18h30.

*\*Date à confirmer*